



Publié le : 24/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 19 février 2025 à 17 heures 00**

**Question n°3**

**Mise à jour de la composition du Conseil d'Administration du CCAS suite à la  
démission d'un de ses membres**

Le Conseil d'Administration, convoqué le 12 février 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Ludovic FAGAUT /  
Madame Nadia GARNIER, arrive à 17h06 et vote à partir de la question n°2 /  
Madame Valéry GARCIA / Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX /  
Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN /  
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA, arrive à  
17h10 et vote à partir de la question n°4 / Monsieur Alfred M'BONGO /  
Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 24 février 2025

Date de dépôt en Préfecture :

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20250219-D00190510-DE

## DÉLIBÉRATION

<b>Incidence financière</b>
Sans incidence financière

**Résumé :** Monsieur Michel PELLATON a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration du CCAS, en tant que représentant des associations familiales, à compter du 5 décembre 2024.  
En conséquence, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Doubs a désigné un nouveau représentant, Monsieur José GOMES.  
Monsieur GOMES a été nommé administrateur par arrêté n°AG.25.05.A1 en date du 2 janvier 2025, en tant que représentant des associations familiales. La présente délibération prend acte de cette nomination et de la nouvelle composition du Conseil d'Administration.

**Référence au Projet social 2022-2026 :**

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

### **I – Nomination d'un nouvel Administrateur et mise à jour de la liste des membres du Conseil d'Administration**

Conformément aux dispositions de l'article R123-7 du CASF, le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 juillet 2020, a fixé à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration, outre la Maire, Présidente de droit. Les membres élus ont été désignés par le Conseil Municipal lors de cette séance. Les membres issus de la société civile ont été nommés par arrêté de la Maire en date du 21 août 2020.

La composition du Conseil d'Administration s'établit donc comme suit : la Maire (Présidente de droit), 8 membres issus du Conseil Municipal, 8 membres nommés par la Maire, soit au total 17 administrateurs.

Monsieur Michel PELLATON a présenté sa démission de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration du CCAS de Besançon à compter du 5 décembre 2024.  
L'article 2-2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS prévoit : « Concernant les membres nommés, la Maire pourvoira à leur remplacement en respectant les modalités prévues pour les membres nommés et notamment la représentation des associations visées à l'article L123-6 du CASF ».

M. PELLATON siégeait au Conseil d'administration en tant que représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF).

Aussi, l'UDAF du Doubs a désigné un nouveau représentant, en la personne de Monsieur José GOMES.

Un arrêté de nomination a été pris en date du 2 janvier 2025, octroyant la qualité d'administrateur nommé à Monsieur José GOMES et modifiant la liste des membres du Conseil d'Administration.

La composition du Conseil d'Administration, présidé par Madame la Maire, s'établit désormais comme suit :

- Membres élus :

- Madame Sylvie WANLIN,
- Madame Nadia GARNIER,
- Monsieur Cyril DEVESA,
- Madame Agnès LEMERCIER,
- Monsieur Hasni ALEM,
- Madame Agnès MARTIN,
- Monsieur Jean-Hugues ROUX,
- Monsieur Ludovic FAGAUT.

- Membres nommés :

- Monsieur José GOMES, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF,
- Monsieur Michel JOURNEAUX, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (AGIR),
- Monsieur Yves CHANSON, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (ORPAB),
- Madame Valéry GARCIA, en tant que personne qualifiée,
- Monsieur Bernard AVON, en tant que personne qualifiée,
- Monsieur Claude BILLOD, en tant que personne qualifiée,
- Madame Claudine MAUGAIN, en tant que personne qualifiée,
- Monsieur Alfred M'BONGO, en tant que personne qualifiée.

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

✓ Prennent acte de la nomination de Monsieur José GOMES en qualité d'administrateur nommé du Conseil d'Administration du CCAS de Besançon, en tant que représentant des associations familiales, en remplacement de Monsieur Michel PELLATON, démissionnaire,

✓ Prennent acte de la nouvelle composition du Conseil d'Administration du CCAS.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.*

Pour extrait conforme,  
Le Directeur Général du CCAS,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' or 'S' shape with a horizontal line extending to the right.

Alban SOUCARROS